

24 Juillet 2008

Contacts:

Erin A. Weir et Mpako Foaeng

TCHAD :

RENFORCER LA MISSION DE L'ONU POUR UNE SECURITE DURABLE

Malgré la présence d'une force militaire de l'Union européenne à l'est du Tchad, des mouvements rebelles, la violence intercommunautaire, des attaques transfrontalières et le banditisme sont endémiques. Les civils et le personnel humanitaire sont régulièrement attaqués et une insécurité continue entrave la distribution de l'aide humanitaire. Pour augmenter la stabilité au Tchad, le Conseil de sécurité des Nations Unies doit renforcer la mission de maintien de l'ordre de l'ONU (MINURCAT), augmenter les efforts pour la réforme du secteur de la justice et donner la possibilité au responsable civil de la mission de l'ONU de s'engager dans des efforts politiques en vue de la stabilisation et de la réconciliation.

La menace à la sécurité

L'insécurité au Tchad est le résultat de différentes crises régionales et nationales qui ont déplacé 185.000 tchadiens à l'intérieur du pays, et amené 250.000 réfugiés soudanais du Darfour voisin à l'est du Tchad. Le Tchad a été le théâtre d'une guerre civile prolongée durant laquelle un certain nombre de mouvements rebelles – souvent fragmentés- continuent de lancer des attaques sur les villes dans tout l'est. Les rebelles reçoivent le support et la protection du gouvernement soudanais, de la même façon que les rebelles soudanais – en particulier le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE)- reçoivent le soutien du gouvernement tchadien. Les rebelles tchadiens ont établi des bases au Darfour et lancent des attaques à partir du territoire soudanais, c'est le cas de l'attaque presque réussie de février 2008 contre la capitale tchadienne N'Djamena. De même, le MJE utilise la région de Bahai, dominée par les Zaghawa (y compris le camp de réfugiés de Oure Cassoni) comme une zone sûre dans laquelle il est possible de se regrouper et de lancer des attaques contre le Soudan, c'est le cas de l'attaque sans précédent de Mai 2008 contre Khartoum.

Recommandations De Politique

Le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait:

- Elargir le mandat actuel de la MINURCAT pour y inclure le déploiement d'une composante militaire avec des capacités similaires à celles de l'EUFOR, en plus d'une police ONU dotée d'un mandat et des ressources pour conduire des patrouilles et des investigations hors des camps de réfugiés et les sites de déplacés conjointement avec la loi Tchadienne en vigueur
- Autoriser le mandat et allouer les ressources pour une approche élargie de la réforme du secteur de la justice avec un accent sur le renforcement de la police, de la gendarmerie, du secteur judiciaire, et des structures-clés de gouvernance, aussi bien que le renforcement des systèmes de justice traditionnelle locaux.
- Donner au SRSG, le personnel et un mandat explicite pour s'engager dans les efforts politiques visant à la stabilisation interne et à la réconciliation, aussi bien qu'à la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan.

Toutefois, les rebelles tchadiens, ne représentent pas la menace la plus immédiate pour les civils, dans la mesure où ils sont relativement bien formés et disciplinés. Traditionnellement, ces groupes ont été attentifs à respecter le droit international humanitaire et généralement n'attaquent pas les camps de réfugiés ou les sites pour les personnes déplacées internes.

La plus grande menace pour les civils et pour les opérations humanitaires est le banditisme. Les groupes de bandits, dans lesquels parfois les autorités locales sont impliquées, les militaires tchadiens, la gendarmerie ou la police opérant hors de leur mandat officiel, agissent dans une impunité presque totale dans l'est du pays. Ceci est particulièrement vrai pour les membres du groupe ethnique Zaghawa qui sont au profit d'une immunité juridique de facto.

Ces bandits sont responsables de vols récurrents de voiture avec menaces physique (spécialement les vols de 4x4 appartenant à des acteurs humanitaires) et le pillage violent des travailleurs humanitaires et des civils dans tout l'est. La menace devient particulièrement aiguë lorsqu'à la suite d'attaques par des rebelles, les bandits profitent du chaos et de l'absence des autorités locales.

Les « malfaiteurs » sont souvent bien connus par les autorités, mais le manque de fonctionnement de la justice crée un vide sécuritaire. Ceci est encore plus compliqué du fait que les formes de justice et d'autorité traditionnelles ont été affaiblies par des années de conflit, des tensions ethniques et la rupture communautaire qui a été causée par les déplacements internes.

La réponse apportée par le maintien de la paix

En septembre 2007, le Conseil de sécurité des Nations Unies a autorisé le déploiement de la MINURCAT à l'est du Tchad et au nord-est de la République centrafricaine pour assurer la sécurité à l'intérieur des camps de réfugiés. La résolution a aussi autorisé l'Union européenne à déployer une force militaire (EUFOR) pour fournir une zone de sécurité et une force de protection pour la police de l'ONU peu armée. Malheureusement, ni le mandat, ni la configuration des forces de maintien de la paix n'ont répondu de façon adéquate à la menace généralisée qu'est le banditisme et à l'impunité de ceux qui en sont la cause.

La MINURCAT est une force de 300 policiers de l'ONU, mandatée pour former et guider 850 gendarmes tchadiens qui seront chargés de protéger les réfugiés, les personnes

déplacées internes et les acteurs humanitaires dans les camps de réfugiés de l'est du Tchad. Remarquablement absent du mandat, est un rôle politique pour la mission de l'ONU, ce qui empêche le chef de la MINURCAT d'intervenir de façon à résoudre les causes profondes de l'insécurité. Le représentant spécial du Secrétaire Général, chef civil de la MINURCAT a fait certains efforts pour s'impliquer dans les discussions de consolidation de la paix au niveau national et régional, mais sans un mandat clair et non équivoque pour remplir une telle mission, ses efforts continuent à être marginaux.

La MINURCAT est encore dans les premières phases de son déploiement et est largement peu présente. Alors que le cadre dirigeant et un petit nombre de personnels sont déployés sur le terrain, la majeure partie de la mission, consistant en une troupe de la gendarmerie Tchadienne formée par l'ONU et des mentors de la police de l'ONU, n'a pas encore été déployée. Ainsi, il est très difficile de juger quelle sorte d'impact cette force aura.

De l'autre côté, l'EUFOR est opérationnelle depuis le 15 mars et est omniprésente dans les zones dans lesquelles elle a été déployée. C'est une force moderne, configurée et équipée pour faire face à une menace militaire. Cependant, alors que l'EUFOR a la capacité de répondre à des incidents de criminalité qui surviennent en sa présence, il ne lui est pas possible de mener des enquêtes ou de procéder à des arrestations.

Les troupes de l'EUFOR ont travaillé dur pour adapter les ressources existantes aux réalités auxquelles elles sont confrontées. Des patrouilles fréquentes et d'une portée de plus en plus importante, le long des routes fréquemment utilisées par les humanitaires et dans les zones sensibles, ont eu un effet dissuasif sur les bandits. De plus, la présence des soldats de l'EUFOR semble avoir établi un exemple, conduisant à une conduite plus professionnelle de l'armée nationale et de la gendarmerie tchadiennes.

Il se peut que l'EUFOR ne soit pas idéalement adaptée pour faire face à une insécurité généralisée, mais elle a prouvé son utilité dans des cas particuliers, tels que l'attaque récente de rebelles sur la ville de Goz Beida, quand elle a dissuadé des pilleurs, contrôlé l'activité des rebelles et évacué 250 travailleurs humanitaires. Néanmoins, l'EUFOR se retire en mars 2009, laissant un vide potentiel qui devra être rempli par d'autres moyens.

Une stratégie efficace pour faire face à la résolution du conflit au Tchad devra aller bien au-delà du champ de protection étroit inscrit dans le mandat de la MINURCAT.

Une stratégie efficace pour faire face à la résolution du conflit au Tchad devra aller bien au-delà du champ de protection étroit inscrit dans le mandat de la MINURCAT. Des années de déplacement ont détruit les systèmes locaux de justice traditionnelle et l'accent que le gouvernement a mis sur la défense militaire a laissé ses structures pour la loi et l'ordre dans un état de décrépitude totale. La MINURCAT doit recevoir le mandat et les moyens d'améliorer la loi et l'ordre dans le but de résoudre les problèmes liés au banditisme et le sentiment d'impunité qui est la première source de menace pour les civils et les acteurs humanitaires dans l'est.

Politiquement, la MINURCAT doit avoir les moyens et le mandat pour s'engager de façon constructive au niveau national et régional, dans le but d'encourager la gouvernance et les réformes des droits humains, et pour appuyer les processus engagés dans le but de la réconciliation nationale. De façon spécifique, le représentant spécial et son équipe devraient recevoir le mandat et les ressources pour

travailler en étroite collaboration avec les officiels de l'ONU et de l'UA au Soudan en RCA, le gouvernement tchadien et les autres pays de la région, et ce pour encourager une normalisation des relations entre les deux pays. Ce mandat devrait également permettre à la MINURCAT d'agir comme un interlocuteur honnête de façon à amener le Tchad, les rebelles tchadiens et les acteurs internationaux à la table des discussions pour résoudre les causes profondes des conflits internes au Tchad.

En fin de compte, un élément militaire avec des capacités similaires à celles du déploiement actuel de l'EUFOR sera nécessaire pour renforcer la protection et la réponse d'urgence, et toute force émanant de l'ONU devrait être conçue avec la capacité de répondre rapidement à des menaces à la sécurité graves dans des zones reculées.

Erin Weir et Mpako Foaleng ont évalué et analysé les conditions de sécurité dans l'est du Tchad en Juin 2008.